

Ville de Montréal

## Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,  
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

[www.ville.montreal.qc.ca/commissions](http://www.ville.montreal.qc.ca/commissions)

## Commission permanente sur l'examen des contrats

### **La Commission :**

#### **Présidence**

*Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier –  
Hochelaga-Maisonneuve*

#### **Vice-présidence**

*M. Christian Arseneault  
Arrondissement de Côte-des-  
Neiges – Notre-dame-de-Grâce*

#### **Membres**

*M. Christian Larocque  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève*

*M. Jérôme Normand  
Arrondissement de Ahuntsic –  
Cartierville*

*M. Jocelyn Pauzé  
Arrondissement de Rosemont –  
La Petite-Patrie*

*M. Giovanni Rapanà  
Arrondissement de Rivière-des-  
Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau  
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard*

**Le 15 juin 2020**

### **Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE1207231044**

**Accorder un contrat à Les Pavages Céka inc., pour  
des travaux de voirie dans la rue Sherbrooke, de  
l'avenue Papineau à la rue Saint-Germain (PRCPR-  
2020). Dépense totale de 2 356 257,14 \$ (contrat: 2  
049 324,67 \$ + contingences de 204 932,47 \$ +  
incidences: 102 000,00 \$), taxes incluses. Appel  
d'offres public 457520 - 8 soumissionnaires.**

---

**Karine Boivin Roy**  
Présidente

---

**Julie Demers**  
Secrétaire recherchiste

## Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

## Mandat SMCE1207231044

*Accorder un contrat à Les Pavages Céka inc., pour des travaux de voirie dans la rue Sherbrooke, de l'avenue Papineau à la rue Saint-Germain (PRCPR-2020). Dépense totale de 2 356 257,14 \$ (contrat: 2 049 324,67 \$ + contingences de 204 932,47 \$ + incidences: 102 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 457520 - 8 soumissionnaires.*

À sa séance du 30 mai 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrats de travaux d'une valeur de plus de 2 M \$, pour lequel il existe :*
  - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire*

Le 4 juin dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, en raison de la directive de confinement émise par le ministère de la Santé publique du gouvernement du Québec et en vigueur depuis la mi-mars dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus. Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier ont pu présenter les différentes étapes franchies et répondre à toutes les questions des commissaires.

Le Service a débuté sa présentation en exposant les détails de ce contrat de réhabilitation de chaussées et de reconstruction des trottoirs en enrobé bitumineux. L'appel d'offres, d'une durée de 23 jours, au cours duquel un addenda a été publié, a permis de recevoir huit soumissions parmi les 11 preneurs des documents de l'appel d'offres.

Le Service a présenté l'écart de prix favorable à la Ville de 23,2% entre la soumission de l'adjudicataire et l'estimé de contrôle. Il a expliqué que certains coûts, notamment en ce qui a trait aux articles de planage de chaussée et de trottoir temporaire en enrobé, sont significativement moins élevés que l'estimé. Cette situation peut s'expliquer par un marché actif et concurrentiel dans le domaine du pavage ainsi que par un estimé conservateur.

En conclusion, la Commission a apprécié les explications obtenues relativement à l'écart observé dans ce contrat d'envergure. Au terme de son examen, la Commission est

satisfaite des explications amenées à l'égard des critères d'examen. En outre, les commissaires comprennent que les pénalités sont désormais calculées selon une grille qui prend en compte un certain nombre de critères, notamment la complexité du projet, le territoire visé et l'importance de la circulation. La Commission demande également des précisions concernant les mesures de mitigation de la circulation prévues dans le cadre du projet.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

- *Contrats de travaux d'une valeur de plus de 2 M \$, pour lequel il existe :*
  - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire*

*Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;*

*Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;*

*Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;*

**À l'égard du mandat SMCE1207231044 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**